



**CONTRE LA LOI DITE « SEPARATISME »  
POUR LA LIBERTE D'ORGANISATION  
POUR LA LIBERTE SYNDICALE  
SOUTIEN A L'UNEF !**

Après ses attaques contre le CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France) contraint à l'auto dissolution fin novembre, le gouvernement par la voie de son ministre de l'Éducation Nationale qui fait ainsi écho aux politiques de droite et d'extrême droite, demande la dissolution de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France).

**L'UNEF est une des plus anciennes et importantes organisations syndicales du pays.**

Depuis le début de la pandémie la jeunesse en général et les étudiant-es en particulier voient les difficultés s'accroître tant sur le plan matériel que psychologique. Ainsi on ne compte plus la longueur des files d'attente devant les distributions de repas organisées par des associations palliant aux manquements des pouvoirs publics qui ont fait le choix de laisser des centaines de milliers d'étudiant-es livrés-es à eux-mêmes sans aucun soutien matériel si ce n'est de les encourager à... s'endetter ! On a malheureusement pu déplorer des actes de détresse ultimes qui n'ont visiblement pas entraîné de réaction « officielles » ni la mise en place de quelque dispositif que ce soit.

Non, plutôt que de répondre à la difficulté et aux problèmes de la jeunesse, le ministre de l'Éducation Nationale décide de s'en prendre à l'une de ses organisations les plus représentatives ! Et à travers elle, c'est tout le mouvement syndical qui est attaqué.

Le tort de l'UNEF ? Tout simplement organiser des groupes de paroles en non-mixité afin de pointer les discriminations et violences dont certain-es dans le pays font encore l'objet.

La CGT Educ'Action 31 qui organise, aussi, des réunions non-mixtes, notamment de genre pour évoquer les questions d'égalité au travail, de violences sexistes... est totalement solidaire de l'UNEF et rappelle la liberté de chaque organisation à envisager toutes modalités de réunions et groupes de paroles sans que quiconque, quoiqu'il-elle en pense, n'ait à exiger sa dissolution.

La dissolution semble devenir le seul mode de fonctionnement pour interdire toute parole ou expression qui ne conviendrait pas à ceux-là-mêmes qui, par ailleurs, valident les propos, attitudes ou politiques les plus sexistes, racistes et réactionnaires.

La démocratie et les « valeurs de la République » ne sont la propriété de personne, fût-il ministre. Et il n'appartient non plus à quiconque d'en définir le cadre ou les limites de façon unilatérale.

Les votes au Sénat de certains amendements à la loi « confortant le respect des principes de la République » ne peuvent que nous inquiéter. Et notamment celui du 1<sup>er</sup> avril permettant aux autorités (par simple décret ministériel !) de dissoudre une association ou organisation syndicale sur la seule base de son mode d'organisation !

Cet amendement le signe supplémentaire et plus qu'inquiétant de ce que les thématiques et exigences de l'extrême droite racistes et réactionnaires sont parvenues à se diffuser au plus haut niveau du débat politique et institutionnel.

**A travers cette menace inacceptable, c'est tout le mouvement syndical qui est attaqué.**

**La CGT Educ'Action 31 apporte tout son soutien à l'UNEF et à l'ensemble des organisations de luttes pour l'émancipation et la défense des droits, et rappelle au Ministre de l'Éducation qu'il devrait plutôt se préoccuper de prendre les mesures nécessaires à la réussite et au bien-être de la jeunesse tout comme des personnels relevant de son ministère, et dont la souffrance ne cesse de croître depuis son arrivée rue de Grenelle et la mise en place de ses réformes rétrogrades imposées par un autoritarisme sans précédent !**

Toulouse le 6 avril 2021